En présence de conséquences aussi graves, on peut se demander à qui incombe la responsabilité d'un accident de ce genre et comment surtout toutes les précautions n'ont pas été prises pour parer à de telles éventualités.

Le rapport de M. le Directeur du service des Eaux, que nous avons publié hier, est gros de menaces : « Les fontes de Pont-à-Mousson sont décidément mauvaises », constate M. Binet — « Vous en verrez bien d'autres » déclare assez naïvement le représentant même du fournisseur de ces fontes.

Pourquoi, dans de telles conditions, n'avoir pas immédiatement pris les précautions que commande la plus vulgaire prudence?

Ainsi, par exemple, pourquoi n'avoir pas ménagé l'ancienne conduite directe entre Bousbecques et Roubaix-Tourcoing de façon à n'avoir qu'une vanne à ouvrir pour assurer, par cette communication, l'alimentation d'eau strictement nécessaire? L'administration du service nous a fait savoir hier qu'elle recourait à ce moyen. C'est très bien, mais c'est encore un jour perdu, tandis qu'il ne devrait y avoir aucune interruption.

Un industriel prudent qui monte une nouvelle machine, ne sacrifiera pas l'ancienne sans s'assurer d'une façon certaine du bon fonctionnement de la nouvelle. L'éclairage électrique qui se monte dans la plupart de nos usines n'a pas amené la suppression de l'installation au gaz auquel on peut toujours recourir en cas de besoin.

Ce que fait un industriel pratique et sage, un syndicat de ville y est également tenu. Nous ne saurions donc trop attirer l'attention de la commission intercommunale des eaux sur la grave question que vient de soulever l'accident de la Viscourt.

Nous avions écrit ces lignes quand nous est parvenue la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

» Des deux « communiqués » insérés dans le *Journal de Roubaix* du 20 décembre, il résulte le double aveu de la direction des Eaux de la Lys :

» 1° Que les tuyaux de 800 m/m de Pont-à-Mousson sont défectueux et se sont rompus fréquemment.

» 2° Que la rupture d'un tuyau peut amener « l'emballement » des machines élévatoires et de graves avaries nécessitant des réparations très longues

» L'origine de tout le mal semble être la mauvaise qualité des tuyaux de Pont-à-Mousson; cette défectuosité peut provenir de deux causes :

» 1° Ou bien les dimensions des tuyaux données ont été erronées

» 2° Ou bien la fonte est de mauvaise qualité et n'aurait pas dû être acceptée, n'ayant pas les conditions de solidité que le cahier des charges a dû prévoir et énumérer.

» Dans ces deux cas, il y aurait eu faute grave. Les industriels et les ouvriers de Roubaix-Tourcoing seront victimes de ces négligences.

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

» *Un industriel pas content.* »

D'un autre côté, les auteurs de la communication qu'on a lue hier nous écrivent aujourd'hui :

« Un article a paru dans le *Journal de Roubaix* de ce matin au sujet de la pénurie ou plus exactement du déficit absolu d'eau de la Lys, occasionné par la mise en route de l'usine de la Viscourt ; après avoir signalé les réclamations indignées du public, il reproduit le rapport du directeur du service des eaux et se termine par une communication qui, malheureusement, justifie nos appréhensions.

» De l'ensemble des renseignements se dégage une impression que nous tenons à préciser : elle se résume en trois faits :

» 1° Rien n'avait été prévu pour rétablir rapidement en cas d'accident le passage direct de l'eau par l'ancienne canalisation ; c'est une faute lourde, une grave imprévoyance.

» 2° Les machines de la Viscourt ont été « gravement détériorées par l'emballement qui a suivi la *chute de pression résultant de l'explosion du tuyau* ». Ces machines ne sont donc pas munies d'un dispositif efficace pour les empêcher de s'emballer en cas d'accident à la canalisation. Autre imprévoyance non moins sérieuse.

» 3° La rupture d'un tuyau à la mise en route était non seulement possible, mais probable, témoin les explosions précédentes de Tourcoing, d'Ennetières et de Roubaix ; l'on avait été averti « qu'on en aurait » bien d'autres ».

» Et c'est dans de telles conditions qu'on a détruit le passage par l'ancienne conduite d'une façon si radicale qu'il faut deux jours pour le rétablir. C'est inqualifiable !

» Nous le répétons, qui donc est responsable ? La Commission mixte des eaux doit des explications au public ; si elle ne peut en donner de satisfaisantes, l'opinion se chargera de la juger comme elle le mérite.

» *Des intéressés.* »

Enfin nous recevons encore cette lettre :

« Roubaix, 19 décembre 1894

» Monsieur A. Reboux,
directeur-propriétaire du *Journal de Roubaix*.

» A propos de l'accident des eaux de la Lys, nous vous prions de nous permettre, par l'intermédiaire de votre estimable journal, de poser à qui de droit, c'est-à-dire à nos administrateurs, les deux questions suivantes :

» 1° Pourquoi avoir attendu le mercredi matin avant de commencer les travaux de raccordement de la communication directe entre l'usine de Bousbecques et les villes de Roubaix-Tourcoing? Mystère et bureaucratie!

» Que serait-il arrivé si l'incendie d'hier soir (rue Watt), avait pris naissance dans des bâtiments plus agglomérés, et l'eau de la Lys faisant complètement défaut par suite de la rupture du tuyau de 800 m/m survenue à l'usine de la Viscourt?

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

» *Un groupe d'employés et d'ouvriers.* »

***

Nous apprenons, de source officielle, que le service des eaux de la Lys ne recommencera pas à fonctionner avant vendredi matin.

Voici la liste des établissements industriels de Roubaix qui, à notre connaissance, ont cessé de fonctionner, en tout ou partie, par suite de la rupture du tuyau de conduite des eaux de la Lys, à l'usine de la Viscourt :

MM. Motte et Bourgeois, rue du Moulin; Motte et Meillassoux, rue du Coq-Français; Motte et Delescluse, boulevard de Belfort; Duforest, Grand'-Rue; Screpel-Toussaint, rue de la Tuillerie; Paulus, rue Pierre-de-Roubaix; Lemaire et Dillies, rue des Filatures; Desreumaux frères, rue du Tilleul; Victor Vaissier, rue de Mouveaux; Dhélin, rue de Mouveaux; Oscar Benoist, rue de l'Ouest; Platt et Paul Gombert, rue de l'Alma; Ternynck, rue du Fontenoy; Pollet, rue de la Redoute; Glorieux, rue de l'Espérance.

Vanoutryve, boulevard de la République; Puls, rue de la Rondelle; Wibaux-Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes; César Pollet, rue Nain; Valentin, rue du Grand-Chemin; Bayart, rue du Parc; Pollet, rue Watt; Vinchon, rue Marquisat; Gaydet, rue Boucher-de-Perthes; Roussel, rue de l'Epeule; Roussel, rue Watt; Roussel, rue des Arts; Auguste Lepoutre, rue Saint-Antoine.

Dix mille ouvriers environ ont dû suspendre le travail. C'est un véritable désastre.

TOURCOING

A PROPOS DU SECTIONNEMENT DU CANTON NORD. — Nous recevons l'intéressante communication suivante que nous nous empressons de publier, tout en attirant l'attention de nos concitoyens sur l'importance de cette question et sur la nécessité de protester énergiquement à l'enquête :

« *Le démembrement de Tourcoing* — C'est de ce nom qu'il faudrait appeler l'opération de la division du canton Nord de Tourcoing, si elle se faisait comme on le propose.

» De temps immémorial, les communes de Bousbecques, Halluin, Linselles, Roncq, sont attachées à Tourcoing; elles sont comme autant de provinces, vivant avec Tourcoing, leur métropole; et les relations qu'entraînent, au profit du chef-lieu de canton, les nécessités administratives de tout ordre, sont un des éléments de la vie et de la prospérité du commerce de Tourcoing. Détaillants et débitants profitent tous de la présence, à Tourcoing, de la justice de paix, du conseil de révision, etc.

» Un conseiller d'arrondissement, étranger au canton Nord et étranger à Tourcoing, a émis l'idée que ce canton Nord pourrait bien être sectionné, c'est-à-dire partagé, divisé en deux cantons: l'un de ces nouveaux cantons, composé des susdites communes, aurait son chef-lieu à Halluin. Conséquemment, si le projet passait tel, il y aurait préjudice grave pour la ville de Tourcoing.

» Cette division est-elle bien nécessaire?

« Si l'on compare avec Roubaix on peut carrément répondre : « Non ».

» Il y a à Roubaix trois cantons pour : Roubaix-ville, 114,947 habitants; Croix, 12,524; Wasquehal, 4,311; Wattrelos, 19,657. — Total, 151,429.

» Tourcoing compte pour deux cantons : Tourcoing, 65,477 habitants; Bondues, 3,281; Bousbecques, 2,615; Halluin, 14,748; Linselles, 4,647; Marcq, 9,379; Mouveaux, 4,903; Neuville, 4,303; Roncq, 6,734. Total, 116,087.

» C'est donc, de part et d'autre, à une fraction près, un canton pour 50.000 habitants.

» Si l'on fait trois cantons à Tourcoing, il en faudra quatre et demi à Roubaix; et alors, quelle multiplication de fonctionnaires, à ce moment où le budget des ministères craque sous le poids des fonctions!

» Donc, il n'y a pas nécessité.

« Si l'on passe outre, et si l'on veut créer quand même trois cantons, pourquoi morceler le canton Nord seulement, alors que le canton Sud est le plus populeux?

» Et pourquoi ne pas, comme on l'a fait à Roubaix quand on a créé le troisième canton, faire l'opération sur tout le groupe de Tourcoing, *en laissant à Tourcoing le siège des trois cantons!*

» On invoque le chiffre de la population d'Halluin; mais Wattrelos compte 19 657 habitants, tandis qu'il n'y en a à Halluin que 14.748 : on n'a pas distrait Wattrelos de Roubaix.

» Si le mouvement de la population pouvait justifier le mépris des droits séculaires, acquis aux chefs-lieux, il faudrait, dans le département du Nord, enlever la sous-préfecture à Avesnes, qui conserve 6 493 habitants pour la donner à Fourmies, 15.895 hab., ou à Maubeuge, 18 863 hab. Il faudrait également transporter le chef-lieu du canton de Trélon, 4.344 hab. à Fourmies.

» Ces chiffres-là sont extraits de l'annuaire du Département, et démontrent que l'auteur du projet n'a aucun précédent à invoquer.

« Malgré cela, le projet fait son chemin. Espérons qu'il n'ira pas plus loin que Tourcoing.

» Les communes déjà protestent; que sera-ce de Tourcoing? Un avis, publié et affiché, annonce qu'un registre de *commodo et incommodo* attend à la Mairie les réclamations des habitants. Que les habitants y aillent tous, puisque tous ont à perdre au sectionnement, à la dissection du territoire de nos cantons; mais il y a aussi, siégeant à la Mairie, à côté du registre *de commodo*, le Conseil municipal, gardien et défenseur en titre de l'intégrité et des intérêts de Tourcoing.

»Le Conseil ne peut manquer de délibérer, à l'unanimité, bien plus énergiquement que celui de Linselles. C'est à lui surtout qu'incombera la responsabilité des événements, si notre ville de Tourcoing se trouvait mutilée, amputée des bras et des jambes. Aucun conseiller ne saurait hésiter devant l'accomplissement du premier de ses devoirs qui est de garder à Tourcoing tout son domaine territorial ; ils ne peuvent en céder un pouce.

» *Et si, par impossible, leur protestation était impuissante à arrêter ici les projets de division, c'est* au député de Tourcoing que reviendrait l'obligation inéluctable de s'opposer, dans la Chambre, au vote de la loi qui aurait pour but de sanctionner le démembrement de notre ville. Agir autrement serait trahir Tourcoing. »

Conseil municipal — Le Conseil municipal se réunira vendredi prochain, 21 décembre, à 8 heures du soir. C'est, on se le rappelle, à cette séance qu'a été ajournée la question des clochers; c'est aussi ce jour-là que viendra le rapport sur le budget de 1895.

Mort d'un conseiller municipal. — On annonce la mort de M. Honoré Dhalluin, conseiller municipal depuis 1881.

M. Dhalluin était malade depuis longtemps déjà; et il n'avait guère paru à l'assemblée communale après les élections de 1892.

Le défunt a eu une agonie pénible; depuis huit jours, sa mort était attendue d'un moment à l'autre. Il était né à Tourcoing, le 5 mars 1832.

Les vols de Roubaix. — Sur mandat de M. Delalé, juge d'instruction, le service de sûreté a procédé mardi soir à l'arrestation du nommé Gustave Deschacht, sabotier, âgé de 23 ans, né à Zerkegheim (Belgique), sans domicile fixe, qui s'était, depuis peu, réfugié à Tourcoing. Il est soupçonné d'avoir pris une part très active aux nombreux vols commis dans ces derniers temps à Roubaix.

Un grave accident de voiture. — M. Henri Wattine, négociant, rue Pellart, à Roubaix, passait avec sa voiture, mercredi, à 11 heures du matin, rue de Dunkerque, à Tourcoing. A l'angle de la rue de la Blanche-Porte, le cheval prit peur, fit un brusque écart et se jeta sur les fils de fer — ou ronces artificielles — formant la clôture du jardin de M. Fortry. Le choc fut si violent que les poteaux ou supports furent arrachés ou brisés à ras du sol, sur un espace de plus de 20 mètres.

Le malheureux cocher, Pierre Paupelière, âgé de 69 ans, fut précipité de son siège et tomba en avant sur le trottoir, et l'une des roues lui passa sur le côté droit de la tête. Le cheval, qui était resté embarrassé dans les fils de fer, fut dégagé par les passants.

Le cocher fut relevé dans le plus triste état, ayant presque perdu connaissance. On le transporta à l'estaminet Louis Desmettre. On se mit aussitôt à la recherche de médecins ; et, en attendant leur arrivée, Mme Marie Mortagne, bouchère et M. H. Vervaeck, journalier, donnèrent les premiers soins, au moyen de la boîte de secours que Mme Hermance Desmettre alla chercher à la fabrique de MM. Lamodrette et Leroux frères.

La principale blessure consistait en une déchirure du cuir chevelu, de 0,10 centimètres de longueur sur autant de largeur. Les docteurs Cuisset et Bourgeois, qui vinrent presque en même temps, pratiquèrent une suture. Le blessé fut ensuite reconduit en voiture à Roubaix.

Quant au cheval, il ne s'était fait que de légères excoriations aux jambes.

Une servante voleuse. — M. Degetter, marchand de beurre, rue de Menin, avait reçu, mercredi, dans la matinée, une certaine somme qu'il avait placée sur un meuble, avant de passer dans son magasin, pour servir un client. Quant il revint, il constata qu'il lui manquait 4 fr. Sa servante seule, Victorine Carlier, âgée de 19 ans, née à Menin, était entrée dans la place. Elle commença par nier; et il fut porté plainte entre les mains de M. *Lenoble, commissaire du 2e arrondissement.* La malheureuse, qui a fini par faire des aveux, a été maintenue en arrestation.

Vol d'une série de poids. — Mercredi, à trois heures de l'après-midi, Mme Dupire, demeurant rue de Guisnes, passant rue des Orphelins, fut abordée par un jeune homme qui lui offrit de lui vendre à bon compte une série de poids en cuivre, ne paraissant pas avoir servi. La dame répondit d'abord par un refus; le jeune homme continua d'insister.

Mme Dupire, voyant venir l'agent de sûreté Debuigne, lui fit un signe d'intelligence, et conclut le marché pour 2 fr. Le vendeur parti aussitôt vers la gare, l'agent arriva au moment où il demandait un billet pour Roubaix, et l'arrêta. Il déclara s'appeler Edouard Minnens, âgé de 18 ans, employé de commerce à Roubaix, et avoir trouvé les poids, rue Daubenton!

Vol d'une bêche. — Charles Bernard, âgé de 16 ans, demeurant à Mouveaux, fort Bataille, a été arrêté mercredi après-midi, pour vol d'une bêche presque neuve, au préjudice de M. Achille Debacker, terrassier, qui travaille, au Blanc Seau, à la canalisation des eaux potables.

Marcq-en-Barœul. — *Les funérailles de M. Holle becque.* — Nous apprenons que M. le vicaire général Pruvost vient d'être délégué par Mgr Sonnois, et M. le vicaire général De Ramecourt par Mgr l'évêque d'Arras, aux obsèques de M. le chanoine H. Hollebecque.

Roncq. — *Arrestation d'un mendiant.* — M. Delattre, commissaire de police, a opéré mardi soir l'arrestation d'un mendiant, dont les allées et venues n'étaient pas sans causer d'inquiétude. C'est un ex-employé du chemin de fer, âgé de 26 ans, Théodore-Louis Lepers, demeurant rue d'Alger à Roubaix. Au moment de son arrestation, il portait le ruban de la médaille militaire du Tonkin et se trouvait en possession d'une somme de dix francs, qu'il avait recueillie à Halluin et à Roncq. Il s'adressait de préférence aux dames, et, profitant de l'absence du mari, soit par intimidation ou pitié parvenait toujours à se faire remettre quelque argent.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur
à 3,40 le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	Grande-Rue, 285;
Rue du Bois, 13;	Rue de l'Ommelet, 125;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de la Chaussée, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 150;	Rue Decrème, 37;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	Rue Turgot, 68;
Aux Halles (stalle 124);	Place de la Gare, 129;
Place d'Amiens, Mayot, bout.);	Grande-Rue, 38.
Rue d'Italie, 34;	A TOURCOING
Rue de l'Epeule, 188;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue de Tourcoing, 155;	Rue de Gand, 94;
Rue du Tilleul, 123;	Rue du Tilleul, 16.
Boulevard de Strasbourg, 126;	A CROIX
Rue Corneille, 7;	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue Ma Campagne, 113;	A LILLE
Rue du Collège, 71 bis;	Rue Royale, 38, épic. Devernay
Rue de Cartigny;	Place de Béthune, 1.

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87936

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

LILLE

Académie des sciences. — L'Académie des sciences vient de décerner, sur le prix extraordinaire de 6.000 f destiné à récompenser les savants qui ont fait faire des progrès à notre marine, deux mille francs à M. Lebiond, professeur à l'Ecole des torpilles, à Toulon.

M. Lebiond est un de nos concitoyens.

Académie de médecine. — L'Académie de médecine a consacré sa dernière séance à la distribution des récompenses pour l'année 1894.

Parmi les lauréats du prix Bourceret, nous relevons le nom de M. le docteur Thibaudet, ancien interne de l'hôpital Sainte-Eugénie, qui fut l'un des plus brillants élèves de la Faculté catholique de médecine de Lille et qui est actuellement établi à St-Claude (Jura).

Une médaille d'argent a été décernée à M. le docteur Gorez, de Lille, pour son rapport général sur les épidémies qui ont régné dans le département du Nord en 1893.

M. le docteur H. Delbecq, de Gravelines, a reçu une médaille de bronze pour ses travaux spéciaux sur les épidémies de fièvre typhoïde et de choléra que ont régné en 1893.

Un accident de chevalan 19e chasseurs. — Mercredi pendant la journée, au cours d'une manœuvre, un cavalier du 19e chasseurs est tombé de cheval, et s'est assez grièvement blessé dans sa chute. Relevé aussitôt, le malheureux cavalier a été transporté à l'hôpital où il est soigné.

Bourse linière. — *Lins du pays.* — *Il s'est traité un certain chiffre d'affaires, les acheteurs ayant accepté les prix offerts par les détenteurs.*

Lins de Russie. — Le chiffre d'affaires traitées a été inférieur à celui de la semaine dernière; la cueuse porte principalement *sur les lins rouis à terre à hiver.* — Prix sans changement, plutôt faibles.

Etoupes de peignage. — Il se traite quelques affaires, mais à des prix fort discutés.

Fils. — *Affaires calmes*; prix en faveur des acheteurs.

Fils de jute. — Courant d'affaires ordinaire ; prix sans changement, avec de légères concessions en faveur des acheteurs.

Toiles. — Assez bon courant d'affaires, comme la semaine dernière.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
— *COURS du Jeudi 20 Décembre 1894* —
SARDINES FUMÉES, 15 centimes la douzaine

Crustacés		Marée fraîche [1/2 k	
Langoustes extra	3 à 14 fr.	Cabilland	0,70
Homards (gros)	»,» n'en à »» f.	Maquereaux	»,»»
Crabbes	»,»» et 0,»»	Soles	1,50
Ecrevisses (moyennes)	0,.. et 0,..	Turbots	1,50
Escargots (la douz.	0,70	Bar	»,»»
HUITRES (la douz.		Barbue	1,50
Marennes blanches extra	1,50	Raies	0,75
Anglaises (extra-fines)	9,00	Flotte	»,»»
Moules (le kilo)	0,45	Rougets	»,»»
Saléisons		Carrelets (pièce)	»,»»
Saumon rouge le 1/2 kil.	4,00	Truite saumonée	»,»»
Morue nouvelle le 1/2 k.	0,75	Anguilles de rivière	»,»»
Harengs saurs à 0,5 p. 1,50	0,10 pièce	Anguilles de mer	»,»»
Harengs saurs 2 p. 1,5 c.	0,10 c. pièce	Vives	»,»»
Craquelots, 0,15 la pièce		Saumon blanc	»,»»
		Crevettes	1,00
		Brochet (eau douce)	»,»»
		Merlans	»,»»
		Eperlans	»,»»
		Merluches	»,»»
		Cabillaud frais, 1 pour	»,»»

GROS ET DÉTAIL
Véritables Keapers, harengs fumés sans sel 0,20 la pièce.
HUITRES VICTORIA superfines, sans rivales, 40 fr. le cent sur commande

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos des tramways électriques

Roubaix, 18 décembre 1894.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*.

A propos des tramways électriques, comment se fait-il que notre municipalité socialiste, c'est-à-dire ennemie du capital anonyme, soit remplie d'indulgence sinon de tolérance à l'égard de la Cie nouvelle au point d'autoriser la pose de ces horribles poteaux (voyez la rue du Grand-Chemin) digues du chemin de fer transsibérien, alors que la municipalité bourgeoise de Tourcoing les refuse.

En vertu de quel droit ou de quel intérêt un employé de la mairie émargeant au budget a-t-il été chargé de solliciter pour la Compagnie (privée) les propriétaires riverains. Qui le paye?

J'aime à penser que nos édiles devant la désapprobation publique feront enlever sans retard ce superbe type de mât de cocagne.

Pour ma part, si on se permet d'en poser un devant ma maison, je le ferai scier et déposer dans le ruisseau comme immondice.

En vous priant d'insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro, veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Un riverain de la ligne des tramways.

La boue

Roubaix, le 19 décembre.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Depuis quelques jours les Roubaisiens patagent véritablement dans la boue; c'est surtout sur la Grande-Place et dans les principales rues que les malheureux habitants sont victimes de ce déplorable état de choses. N'y a-t-il donc plus de balais à Roubaix? Allons, Messieurs de l'Administration, un bon mouvement. Que les rues soient au moins rendues praticables.

Agréez, etc.

Un croté.

L'état du Boulevard de Metz

Roubaix, le 19 décembre 1894.

Monsieur A. Reboux, Directeur-Gérant
du *Journal de Roubaix*,

Nous avons recours à votre obligeance habituelle pour vouloir bien signaler dans votre correspondance à notre administration municipale l'état de malpropreté dans lequel se trouve le Boulevard de Metz. Par suite des pluies survenues après la pose des tuyaux pour les Eaux potables, il faudrait des échasses pour passer sur ce boulevard tant il y a de boue. Nous osons espérer que notre plainte sera entendue, notre administration ayant à cœur de reconnaître les réclamations justifiées des Roubaisiens.

Avec nos remerciments, recevez, Monsieur, nos plus sincères salutations.

Un groupe d'ouvriers du Beau-Chêne.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 19 décembre.* — VOL DE CHARBON. — Il y a quelques jours, un samedi soir vers huit heures, un surveillant faisant une ronde sur la voie ferrée à la gare annexe de Roubaix-Tourcoing, aperçut un individu qui cherchait à fuir et qui voulait aussi cacher un sac vide.

Le surveillant, qui ne put se méprendre sur ses intentions, s'empara aussitôt de la personne du fuyard, que bientôt un agent venant cueillir. C'est un journalier âgé d'une vingtaine d'années nommé Charles Kohler, demeurant à Tourcoing. Comparaissant devant le tribunal correctionnel, Kohler est condamné six jours d'emprisonnement.

Tribunal de Commerce de Roubaix. — *Audience du mercredi 19 décembre.* — LA CONVENTION DE BERNE ET LES TRANSPORTS. — Nous avons rendu compte des circonstances qui avaient donné lieu à une action intentée par MM. Vandenberghe et Cie à la Compagnie du Nord : il s'était produit dans la remise de treize pièces de tissu expédiées de Roubaix à Mouscron un retard de cinq jours d'après le demandeur, de deux jours d'après la Compagnie.

Cette dernière invoquait la convention internationale, dite de Berne, laquelle, dans son article 40, stipule que, en cas de retard, l'indemnité n'est jamais supérieure aux cinq dixièmes du prix de transport; ce qui, dans le cas actuel, constituait une somme de 1 fr. 20.

C'est l'art. 41, répliquaient MM. Vanoutryve, qui doit être appliqué et qui prévoit le cas où il s'agit de faute imputable à l'expéditeur dans l'exercice de son mandat, et où l'indemnité réelle doit être payée.

Le tribunal décide que, pour statuer en connaissance de cause, il est nécessaire d'avoir en mains la feuille de route de la Compagnie. C'est pourquoi l'affaire est renvoyée devant M. Carré, juge, à qui sera soumise notamment la feuille de route.

Tribunal civil de Lille. — *Audience des criées du mercredi 19 décembre.* — TROIS MAISONS, sises à Roubaix, rue de l'Hospice, aux numéros 3, 5 et 7, avec 5 ares 36 centiares de fonds et terrains. Mise à prix 35,525 francs. Adjugées à Me Desmazières pour 40,025 fr.

UN ESTAMINET situé rue de Rome, 38, à Roubaix, au loyer de 600 fr. et en outre cinq maisons dans la cour dont une louée sept francs par mois et les quatre autres 12 fr. Mise à prix 11,725 francs. Adjudicataire : Me Rombaut pour 13,050 fr.

QUATRE MAISONS rue de l'Alouette à Roubaix, aux nos 274 et 276 et dans la cour veuve Masson, nos 2 et 4, au loyer de 11 francs. Mise à prix 7,234 fr. Adjudicataire : Me Desmazières pour 7,630 francs.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 19 décembre

Présidence de M. le Conseiller VINCENT
Ministère public : M. TESTART, substitut du procureur général.

2e affaire. — **Vols et faux à Lille**

Vangrevelynghe est condamné à quinze ans de travaux forcés, à 100 francs d'amende et dix ans d'interdiction de séjour. Christine Winten est condamnée à cinq ans de prison. — Défenseurs, Me Bavière et Leblen.

3e affaire — **Vol qualifié à Roubaix**
(jugée par contumace)

L'accusé Liévin Minjau, âgé de 22 ans, né en Belgique, est un terrassier qui habite Roubaix. Minjau est condamné à cinq ans de prison.

Résultats généraux de la session

Sans compter le procès par contumace indiqué ci-dessus, quinze affaires étaient inscrites au rôle. L'une d'elles a été renvoyée à la prochaine session, par suite de pourvoi contre l'arrêt de la chambre d'accusation.

Le jury a statué sur le sort de 18 accusés. Trois d'entre eux ont été acquittés ; les 15 autres ont été condamnés.

Les condamnés sont désormais 5 forcats dont un à perpétuité, 3 réclusionnaires et 7 prisonniers ordinaires. La Cour, en outre de la peine perpétuelle, a prononcé un total de 48 ans de travaux forcés, de 48 années de réclusion et 25 ans d'emprisonnement.

Elle a fait une fois l'application de la déchéance de la puissance paternelle. Elle a prononcé aussi 100 francs d'amende et l'interdiction de séjour pendant dix ans.

Concerts et Spectacles
Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)
JEUDI 20 DÉCEMBRE
9e REPRÉSENTATION MUNICIPALE SUBVENTIONNÉE
FAUST
GRAND OPÉRA EN 5 ACTES. — *Musique de C. Gounod*
Un 4e acte
La nuit de Walpurgis (Grand ballet)
Prix des places ordinaire. — La location est ouverte

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis les votes de nos députés dans le scrutin sur la motion d'ajournement de M. Rouanet (crédits supplémentaires):

Tous les députés du Nord ont voté *contre*, sauf MM. Guesde et des Rotours, qui ont voté *pour*.

Se sont abstenus : MM. Cochin, Jung, Le Gavrian, Lemire, Loyer, de Montalembert, Plichon.

Absent par congé : M. Défontaine.

Un noyé à Armentières. — On a repêché dans la Lys, au pont de Flandre, le cadavre d'un tisserand Louis Mulliez, âgé de 40 ans, né à Marcq-en-Barœul, et domicilié à Armentières. Mulliez paraissait, depuis quelque temps, en proie à des idées noires.

Le meurtre d'Onnaing. — La gendarmerie de Blanc-Misseron a arrêté, lundi, dans la matinée, le sieur Monart, qui a tué son père dans les circonstances que nous savons. Mis en présence du cadavre de ce dernier, il a nié être l'auteur du crime.

Monart a été écroué à la prison de Valenciennes.

Découverte du cadavre d'une femme à Dunkerque. — Hier matin, des éclusiers ont trouvé dans le canal de la Cunette le cadavre d'une femme Florentine Trouchoud, qui avait disparu de son domicile depuis le 10 novembre dernier, date à laquelle e le avait été condamnée à 10 mois de prison pour avoir laissé mourir son enfant, faute de soins.

M. Black et le journal « la Paix ». — M. Black adresse à son journal l'*Echo du Peuple* la lettre suivante :

« Raillencourt, le 15 décembre 1894.

» Monsieur le gérant de l'*Echo du Peuple*.

» En réponse à une information répandue dans le public par certains journaux, je vous prie d'informer vos lecteurs qu'il est faux qu'un remerciment d'un service quelconque ou autrement j'ai jamais souscrit des actions du journal *La Paix*.

» Recevez, monsieur le gérant, mes civilités. » Black ».

Grève partielle à Saint-Amand-les-Eaux. — Il y a un mois, les propriétaires de la filature Stavaux avaient décidé en principe de fermer leur établissement en raison des pertes qu'ils subissaient. Cependant, afin d'éviter le chômage à leur nombreux personnel, ils avaient demandé aux ouvriers s'ils voulaient consentir à une diminution de salaires de vingt pour cent. L'accord se fit; les fileurs qui gagnaient quatre francs cinquante par jour s'étant dit qu'il valait mieux gagner trois francs cinquante que de ne rien gagner. Mais les rattacheurs et autres ouvriers ont pensé différemment, et lundi, à la rentrée de neuf heures du matin, cent vingt d'entre eux manquaient à l'appel.

Leur attitude est calme, et on ignore encore quelles sont leurs intentions.

On craint qu'une partie des ouvriers de la filature Mariage, qui sont également en quinzaine pour les mêmes motifs, n'aillent grossir le nombre des grévistes.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mercredi 19 décembre.* — Léon Dujardin, rue de Wasquehal, 133. — Louis Lestienne, rue de la Perche, fort Scon 4. — Alphonse Lorthiom, place du Trichon, cour Destillesul 2. — Lucien Fièvet, rue de Flandre, maisons Laurent. — André Delenclos, rue Decrème 225. — *Déclarations de décès.* — Ismaël Canonne, 43 mois, rue de l'Hommelet, cour Labouez 8. — Louis Vandeputte, 25 ans, impasse Nabuchodonosor. — Charles François, 64 ans, rue de la Chapelle-Carette 47 bis. — Madeleine Descamps, 5 jours, rue Pierre-de-Roubaix 129. — Andréa Truchet, 31 mois, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mercredi 19 décembre.* — Arthur Florin, rue du Labyrinthe. — Paul Parsy, rue de la Latte. — Robert Vandenberghe, (Maternité). — Marie Letellier, rue Honoré. — Remi Bracke, boulevard Gambetta. — Hélène Vienne, rue des Quinze Boutelles. — Henriette Dely, rue du Jambon. — Andréa Burbure, rue de la Croix-Rouge. — *Déclarations de décès.* — Nicolas Michelly, 68 ans, sans profession, Petites-Sœurs, rue de Lille. — Clémence Allard, 53 ans, sans profession, Hospice-Civil. — Célina Lasthem, 1 an, ruelle Codron. — Louis Vercambre, 1 an, rue de la Potente 154. — Jeanne Bataille, 18 jours, rue d'Orléans 5. — Eugénie Spiet, sans profession, au Rallot. — Pierre Deschamps, 17 ans, rétordeur, rue du Moulin-Fagot 103. — Gustave Cermant, 23 ans, doubleur, rue du Tilleul 77.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUTHOO qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis DUTHOO, décédé à Dottignies, le 18 décembre 1894, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 21 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Dottignies. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouscron, à 9 h. 1/4.

Les amis et connaissances de la famille FRANÇOIS-DUPIED, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Charles-Joseph-Ghislain FRANÇOIS, décédé à Roubaix, le 19 décembre 1894, dans sa 65e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 21 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 20 dudit mois, à 4 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Chapelle-Carette, 17 bis.

BELGIQUE

A la Chambre. — M. de Smet de Naeyer a répondu mercredi aux divers orateurs qui ont pris la parole dans la discussion du budget des voies et moyens.

M. le ministre des finances a procédé par un exorde insinuant ; il a annoncé, aux applaudissements de la droite, le dépôt prochain d'une demande de crédit de 1,500,000 fr. destinés à l'amélioration du sort des petits employés.

M. De Smet-de Naeyer a ensuite répondu aux attaques de la gauche contre la politique financière du gouvernement. Il s'est attaché à démontrer que son administration s'inspire des mêmes principes que celle de M. Beernaert, sauf des détails dans la procédure de la comptabilité.

En réponse à M. Denis, le ministre s'est déclaré adversaire irréconciliable de la progressivité de l'impôt.

Il a ensuite énuméré les bill-rentes réformes qu'il se propose d'introduire peu à peu. Son discours a tenu toute la séance.

L'affaire Jonlaux. — La liste des témoins à charge qui seront cités dans l'affaire Jonlaux vient d'être transmise au parquet. Ils sont au nombre de deux cent quinze.

Fugue d'un clerc de notaire. — Le premier clerc d'une des plus importantes études de Bruxelles vient, après avoir escroqué pour environ huit mille francs à divers clients de son patron, de prendre la fuite, emportant en outre une somme très rondelette prise dans la caisse de ce dernier.

Le signalement du coupable a été transmis dans toutes les directions.